



Licenciement pour faute grave

Par **apo**, le **28/11/2013** à **13:31**

bonjour je viens de recevoir une lettre de mon employeur qui me signifie que je vais être licencié pour faute grave. j'ai un CDI j'ai commencé septembre 2013 et je suis chauffeur transport scolaire.

le 21 novembre 2013 j'ai glissé sur une plaque de verglat j'ai tapé au niveau de la roue et un peu de carrosserie.

mon patron a-t-il le droit de considérer cela comme une faute grave.

le circuit qui m'a été confié le patron ne l'avait jamais vu il a répondu à un appel d'offre et comme j'habite sur place j'ai eu le poste.

Par **P.M.**, le **28/11/2013** à **19:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur vous convoque à un entretien préalable ou s'il vous notifie le licenciement pour faute grave...

Si l'entretien préalable n'a pas eu lieu, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

L'employeur a toujours le droit de considérer qu'il s'agit d'une faute grave mais de votre côté, vous auriez le droit de le contester si toutefois le licenciement était prononcé dans ce cadre...